

Décision 18-DCC-43 du 26 mars 2018

relative à la prise de contrôle exclusif de trois concessions automobiles et d'une branche d'activité du groupe Herber par la société Oblinger Lorraine SAS

Posted on: 28 mars 2018 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Sté Car Avenue France

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Sté Herber

Lire

le texte intégral de la décision

34.05 Ko